

188. — 31 MAI 1870. — LOI allouant des crédits supplémentaires au département des affaires étrangères (1). (Monit. du 4 juin 1870.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département des affaires étrangères :

1° Un crédit supplémentaire de quatre-vingt-dix-neuf francs quatre-vingt-seize centimes (fr. 99-96), pour couvrir des dépenses relatives à l'art. 36 du budget de 1868. Ce crédit formera le chapitre X, art. 43, du budget de 1869;

2° Un crédit supplémentaire de dix-neuf cent vingt-sept francs (fr. 1,927), dont sera augmenté l'article 35 du budget de 1869;

3° Un crédit supplémentaire de quatre-vingt-trois mille francs (fr. 83,000), dont sera augmenté l'art. 40 du budget de 1869.

Les crédits dont il s'agit seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des affaires étrangères, M. JULES VANDERSTICHELEN.)

189. — 31 MAI 1870. — LOI portant approbation de la convention conclue, le 25 avril 1870, entre le gouvernement et la

ville de Gand, au sujet de la cession des terrains et des bâtiments de la citadelle de cette ville (2). (Monit. du 8 juin 1870.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La convention conclue, le 25 avril 1870, entre le gouvernement et la ville de Gand, qui a pour objet la cession, au prix de 1,000,000 de francs, des terrains et des bâtiments dont se compose la citadelle de cette ville et ses dépendances, sortira son plein et entier effet.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.)

190. — 31 MAI 1870. — LOI ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à aliéner certains biens domaniaux (3). (Monit. du 8 juin 1870.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à aliéner les biens désignés dans l'état annexé à la présente loi, de la manière et aux conditions indiquées, pour chacun de ces biens, dans ledit état.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.)

(1) Session de 1869-1870.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 22 mars 1870, p. 383-384. — Rapport. Séance du 6 avril 1870, p. 426.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 mai 1870, p. 833-834.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 12 mai 1870, p. 36.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 mai 1870, p. 244.

(2) Session de 1869-1870.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi que de la convention. Séance du 29 avril 1870, p. 503-504. — Rapport. Séance du 6 mai, p. 504.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 mai 1870, p. 906-908.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 mai 1870, p. 41.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 mai 1870, p. 287-288.

(3) Session de 1869-1870.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 avril 1870, p. 450-451. — Rapport. Séance du 5 mai, p. 501-503.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 mai 1870, p. 906.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 mai 1870, p. 41.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 mai 1870, p. 286-287.